



ASSUREUR MILITANT



# Contrat d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des adhérents Unsa-Sport

## Le cadre contractuel

**Le contrat est souscrit par Unsa-Sport pour le compte des adhérents qui auront choisi d'adhérer à ce dispositif d'assurance collective.**

Unsa-Sport est seule habilitée à opérer des modifications contractuelles auprès de la MAIF.

Unsa-Sport ou le syndicat adhérent enregistre les adhésions individuelles des adhérents, recouvre le montant des cotisations auprès d'eux qu'elle reverse en un seul règlement à la mutuelle.

## Le contrat

### Garantie Responsabilité civile professionnelle

La garantie a pour objet la couverture de la responsabilité civile professionnelle encourue par l'adhérent du fait des activités sportives que celui-ci encadre, y compris s'il est exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives.

La garantie est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'adhérent lorsque celui-ci n'aura pas répondu aux obligations figurant à l'article L 321-1 du Code du sport.

La garantie est acquise en raison de dommages accidentels :

- qu'ils soient corporels ou matériels,
- qu'ils soient immatériels mais consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.

### Garantie Défense

La garantie a pour objet la défense amiable ou judiciaire de l'adhérent devant toute juridiction pénale, civile ou administrative, en raison de dommages subis par un tiers à l'occasion d'un événement garanti au titre de la garantie Responsabilité civile professionnelle.

Conditions d'application de la garantie :

- La garantie Responsabilité civile professionnelle est acquise dans les conditions suivantes :
  - dommages corporels : 30 000 000 € par sinistre ;
  - dommages matériels et immatériels consécutifs : 15 000 000 € par sinistre.La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à 30 000 000 € par sinistre ;
- dommages résultant de la violation de l'article L 321-1 du Code du sport (défaut d'information) : 2 000 000 € par sinistre.
- La garantie Défense est acquise sans limitation de somme.

## Les exclusions

- Les dommages provenant de la guerre civile ou étrangère.
- Les dommages résultant de tremblement de terre, éruption volcanique, raz de marée et autres cataclysmes exception faite des événements rentrant dans le champ d'application de la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982.
- Les dommages dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de la transmutation atomique, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiations provoquées par l'accélération artificielle de particules.
- Les dommages découlant de la propriété ou de l'usage de véhicules terrestres à moteur et remorques assujettis à l'obligation d'assurance.
- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'adhérent bénéficiaire de la garantie.
- Les dommages survenus pendant l'activité mais sans relation directe avec l'exercice de l'activité sportive encadrée.
- Les amendes, assimilées ou non aux réparations civiles.
- Les dommages matériels causés aux embarcations et matériels de tous types appartenant aux pratiquants ou clubs, mis à leur disposition.
- Les dommages résultant de la propriété, de la location, de l'usage ou de la mise à disposition de biens immobiliers ou mobiliers.

## La durée du contrat

Le contrat est souscrit pour une durée d'un an (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) renouvelable par tacite reconduction.

Il couvre les conséquences pécuniaires des sinistres :

- pour lesquels la première réclamation est formée durant la période de validité du contrat, dès lors que le fait générateur est en relation directe avec l'exercice de la mission de l'adhérent ;
- pour lesquels la première réclamation est formulée dans un délai de 5 ans à compter de la date d'expiration ou de résiliation de la garantie, si le sinistre est imputable à l'activité de l'adhérent et que le fait générateur est survenu pendant la période de validité de la garantie.

La garantie n'est pas acquise lorsque le sinistre était connu de l'adhérent à la date de la souscription.

# La garantie complémentaire I. A. Sport +

Pouvant être souscrite au libre choix de chaque adhérent

**ayant préalablement souscrit l'assurance responsabilité civile professionnelle.**

Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : plafonds d'indemnisation élevés, prestations d'assistance à domicile... Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel. Dans ce cas, I. A. Sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Attention, si vous êtes sociétaire MAIF à titre personnel et que vous avez souscrit le contrat Praxis, vous bénéficiez déjà d'une protection étendue, y compris pour les accidents qui surviennent à l'occasion d'une activité sportive (pour tout renseignement complémentaire sur le contrat Praxis, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégation départementale MAIF).

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. La garantie s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat Raqvam Collectivités souscrit par l'Unsa-Sport.

I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités professionnelles comprenant l'entretien physique et technique du travailleur, la reconnaissance des sites... Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités en lien avec la profession et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.

La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière du syndicat, elle est acquise jusqu'au 31 décembre 2008.

## CONTENU DE LA GARANTIE I. A. SPORT + (saison sportive 2008)

• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport restés à charge après intervention des organismes sociaux.....	à concurrence de 3 000 €
– dont frais de lunetterie.....	230 €
• Remboursement des pertes de revenus justifiées des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	à concurrence de 30 € par jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :	
– capital de base.....	30 000 €
– capitaux supplémentaires :	
– conjoint survivant.....	30 000 €
– par enfant à charge.....	15 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :	
– jusqu'à 9 %.....	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %.....	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %.....	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %.....	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne.....	150 000 € x taux
– avec tierce personne.....	300 000 € x taux
• Aides en nature (aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation, dans la limite d'un mois et à concurrence d'un plafond global de.....	1 500 €
• Orientation et remboursement d'un soutien scolaire après deux semaines d'immobilisation à concurrence de 2 heures par jour d'absence scolaire effective et dans la limite de.....	7 500 €
• Forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation.....	10 € par jour dans la limite de 365 jours
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....	à concurrence des frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus de la garantie :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

**Pour souscrire le contrat d'assurance de la responsabilité professionnelle et/ou I. A. Sport +, complétez le(s) bordereau(x) détachable(s) et transmettez-le(s) au responsable de votre syndicat Unsa-Sport, accompagné du (ou des) règlement(s) de la (des) cotisation(s) correspondante(s). Le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'Unsa-Sport ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF.**

**Contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle  
des adhérents Unsa-Sport**

**Bulletin de souscription  
à retourner à : Unsa-Sport, 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet  
ou au syndicat adhérent**

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame .....

Du syndicat.....

Déclare adhérer au dispositif d'assurance collective souscrit par Unsa-Sport auprès de la MAIF  
sous le n° **3 142119 R**.

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) :  cat. 1  cat. 2  cat. 3 <sup>(1)</sup>

Je déclare avoir pris connaissance du contenu des conditions générales et particulières dudit contrat pour lequel  
une notice d'information m'a été remise.

*(1) veuillez cocher la case correspondant à votre choix*

Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent

**Reçu pour déclaration et attestation**

Document à afficher dans l'établissement déclaré APS du lieu d'exercice.

Le cachet de La Poste fera foi pour la date d'enregistrement.



**Contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle  
des adhérents Unsa-Sport**

**Bulletin de souscription  
à retourner à : Unsa-Sport, 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet  
ou au syndicat adhérent**

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame .....

Du syndicat.....

Déclare adhérer au dispositif d'assurance collective souscrit par Unsa-Sport auprès de la MAIF  
sous le n° **3 142119 R**.

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) :  cat. 1  cat. 2  cat. 3 <sup>(1)</sup>

Je déclare avoir pris connaissance du contenu des conditions générales et particulières dudit contrat pour lequel  
une notice d'information m'a été remise.

*(1) veuillez cocher la case correspondant à votre choix*

Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent

**Reçu pour déclaration et attestation**

Document à afficher dans l'établissement déclaré APS du lieu d'exercice.

Le cachet de La Poste fera foi pour la date d'enregistrement.

**Garantie complémentaire I. A. Sport +**

Au libre choix de chaque adhérent, sous réserve de la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle

**Bulletin de souscription  
à retourner à : Unsa-Sport, 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet  
ou au syndicat adhérent**

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame .....

Adhérent au syndicat Unsa-Sport, souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + (la cotisation n'est pas fractionnable, quelle que soit la date de souscription).

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) :  cat. 1  cat. 2  cat. 3 <sup>(1)</sup>

Je déclare avoir pris connaissance du contenu des conditions générales et particulières dudit contrat pour lequel une notice d'information m'a été remise.

Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent

(1) veuillez cocher la case correspondant à votre choix



Exemplaire à retourner

**Garantie complémentaire I. A. Sport +**

Au libre choix de chaque adhérent, sous réserve de la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle

**Bulletin de souscription  
à retourner à : Unsa-Sport, 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet  
ou au syndicat adhérent**

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame .....

Adhérent au syndicat Unsa-Sport, souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + (la cotisation n'est pas fractionnable, quelle que soit la date de souscription).

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) :  cat. 1  cat. 2  cat. 3 <sup>(1)</sup>

Je déclare avoir pris connaissance du contenu des conditions générales et particulières dudit contrat pour lequel une notice d'information m'a été remise.

Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent

(1) veuillez cocher la case correspondant à votre choix

**Cotisation complémentaire I. A. Sport +  
Saison sportive 2008**

<p><b>Nature du sport pratiqué</b> (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)</p> <p><b>Sports de catégorie 1 :</b> alpinisme, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, hockey sur glace, kite-surf, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.....</p> <p><b>Sports de catégorie 2 :</b> accrobranche, arts martiaux (judo, karaté...), base-ball, beach soccer, boxe, canyoning, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, lutte, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, skysurf, squash, surf, trampoline, via ferrata .....</p> <p><b>Sports de catégorie 3 :</b> athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach-volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoéra, chikong, cirque, cross, da cau, danse, escrime, footbag, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, kendo, mur d'escalade, natation, pelote basque, pentathlon, pétéca, planche à voile, plumfoot, randonnée, speed-ball, tai-chi-chuan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon, twirling bâton, voile, volley-ball, yoga.....</p>	<p align="right">47,00 €</p> <p align="right">28,45 €</p> <p align="right">12,35 €</p>
---	--

**Cotisation complémentaire I. A. Sport +  
Saison sportive 2008**

<p><b>Nature du sport pratiqué</b> (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)</p> <p><b>Sports de catégorie 1 :</b> alpinisme, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, hockey sur glace, kite-surf, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.....</p> <p><b>Sports de catégorie 2 :</b> accrobranche, arts martiaux (judo, karaté...), base-ball, beach soccer, boxe, canyoning, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, lutte, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, skysurf, squash, surf, trampoline, via ferrata .....</p> <p><b>Sports de catégorie 3 :</b> athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach-volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoéra, chikong, cirque, cross, da cau, danse, escrime, footbag, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, kendo, mur d'escalade, natation, pelote basque, pentathlon, pétéca, planche à voile, plumfoot, randonnée, speed-ball, tai-chi-chuan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon, twirling bâton, voile, volley-ball, yoga.....</p>	<p align="right">47,00 €</p> <p align="right">28,45 €</p> <p align="right">12,35 €</p>
---	--

**Cotisation contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle**  
Année 2008

<p><b>Nature du sport pratiqué</b> (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)</p> <p><b>Sports de catégorie 1 :</b> alpinisme, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, hockey sur glace, kite-surf, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT .....</p> <p><b>Sports de catégorie 2 :</b> accrobranche, arts martiaux (judo, karaté...), base-ball, beach soccer, boxe, canyoning, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, lutte, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, skysurf, squash, surf, trampoline, via ferrata, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur .....</p> <p><b>Sports de catégorie 3 :</b> athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach-volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoéra, chikong, cirque, cross, da cau, danse, escrime, footbag, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, kendo, mur d'escalade, natation, pelote basque, pentathlon, pétéca, planche à voile, plumfoot, randonnée, speed-ball, tai-chi-chuan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon, twirling bâton, voile, volley-ball, yoga .....</p>	<p>84,00 €</p> <p>60,00 €</p> <p>38,00 €</p>
---	--

**Cotisation contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle**  
Année 2008

<p><b>Nature du sport pratiqué</b> (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)</p> <p><b>Sports de catégorie 1 :</b> alpinisme, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, hockey sur glace, kite-surf, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT .....</p> <p><b>Sports de catégorie 2 :</b> accrobranche, arts martiaux (judo, karaté...), base-ball, beach soccer, boxe, canyoning, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, lutte, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, skysurf, squash, surf, trampoline, via ferrata, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur .....</p> <p><b>Sports de catégorie 3 :</b> athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach-volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoéra, chikong, cirque, cross, da cau, danse, escrime, footbag, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, kendo, mur d'escalade, natation, pelote basque, pentathlon, pétéca, planche à voile, plumfoot, randonnée, speed-ball, tai-chi-chuan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon, twirling bâton, voile, volley-ball, yoga .....</p>	<p>84,00 €</p> <p>60,00 €</p> <p>38,00 €</p>
---	--